



1 AN DE TRANSITION

DES ACTIONS PHARES ET DES REFORMES INNOVANTES

Pour la paix, l'intégrité et la souveraineté

DOCUMENT DE SYNTHÈSE





Sauvons le Burkina Faso par notre solidarité !

Modalités de contribution

Compte Trésor

Compte Fonds de Soutien Patriotique

BF670-01001-443590001597-03

Mobile Money



***144*10*7480092*Montant#**



***555*2*1*52616161*Montant#**



Fonds de
Soutien
Patriotique

TABLE DES MATIERES

Message du Président de la Transition, Chef de l'Etat.....	4-5
I. Ministère de la Défense et des Anciens combattants	6
II. Ministère de la Fonction publique, du Travail et de la Protection sociale	7
III. Ministère de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et de la sécurité....	8
IV. Ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective	9-10
V. Ministère de la Justice, des Droits humains, chargé des Relations avec les Institutions, Garde des sceaux	11
VI. Ministère de l'Agriculture, des Ressources animales et halieutiques	12
VII. Ministère de la Transition digitale, des Postes et des Communications électroniques	13
VIII. Ministère de la Solidarité, de l'Action humanitaire, de la Réconciliation nationale, du Genre et de la Famille.....	14-15
Journée mondiale de l'enfance : Ouagadougou, 20 novembre 2023.....	16
Pose de première pierre : usine de raffinerie d'or ; usine de transformation de tomate	17
IX. Ministère de la Santé et de l'Hygiène publique	18
X. Ministère des Infrastructures et du Désenclavement	19
XI. Ministère de l'Energie, des Mines et des Carrières.....	20
XII. Ministère de l'Education nationales, de l'Alphabétisation et de la Promotion des langues nationales.....	21-22
XIII. Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.....	23
XIV. Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement.....	24
XV. Ministère de l'Urbanisme, des Affaires foncières et de l'Habitat.....	25
XVI. Ministère des Sports, de la Jeunesse et de l'Emploi.....	26
XVII. Ministère de la Communication, de la Culture, des Arts et du Tourisme.....	27-28
XVIII. Ministère des Transports, de la Mobilité urbaine et de la sécurité routière.....	29

Message du Président de la Transition, Chef de l'Etat

Des acquis engrangés en un an, notre source de motivation



A l'entame de la Transition en octobre 2022, dans un Burkina ébranlé dans ses fondements par le terrorisme et des tensions communautaires, nous avons pris l'engagement de mettre toutes nos énergies au service de la restauration de l'intégrité territoriale de notre pays, de la refondation de l'Etat et de l'amélioration de la gouvernance. Ce serment a pour ambition l'émergence d'un Burkina nouveau, libre et souverain qui assume avec dignité et intégrité la construction d'une nation solidaire, de paix, de sécurité et de stabilité pour un développement partagé au bénéfice de tous les filles et fils du Burkina Faso. Une année plus tard,

notre objectif demeure toujours le même.

Le contexte clairement hostile, ainsi que les difficultés internes et externes ont fortifié notre engagement et notre détermination à vaincre l'hydre terroriste, principale cause de la situation difficile actuelle de notre pays. Le soutien populaire, l'approvisionnement continu du Fonds de soutien patriotique, l'engagement citoyen et l'adhésion massive des Burkinabè constituent la boussole de notre action et nous donnent les raisons d'espérer.

En dépit des moments difficiles et des embûches exogènes et endogènes, plusieurs chantiers sont engagés et des actions fortes ont contribué à faire bouger les lignes dans le sens que nous voulons. Les acquis sont perceptibles et concrets dans bien de domaines. La détermination qui anime la Transition nous a conduit à prendre des décisions fortes et à opérer des réformes audacieuses. L'adhésion populaire de nos compatriotes et les soutiens multiformes apportés à l'action du Gouvernement de Transition nous confortent dans la conviction que nous sommes sur le droit chemin, celui d'un leadership assumé pour des avancées vers des résultats probants.

La libération de plusieurs localités sur l'ensemble du territoire national, la diminution de la fréquence des attaques terroristes, la réinstallation de populations déplacées, la réouverture de nombreuses écoles pour cette rentrée scolaire 2023-2024 témoignent de l'efficacité de la gouvernance actuelle. Ces acquis sont la résultante d'une politique volontariste de recrutement massif au sein des Forces de défense et de sécurité (11 000 environ) et des Volontaires pour la défense de la patrie (plus de 90 000), de leur formation stratégique et technique pour la défense opérationnelle du territoire et de l'acquisition d'équipements performants répondant aux besoins actuels de la guerre qui nous a été imposée par des hordes terroristes et leurs soutiens impérialistes.

Pour accélérer notre victoire, nous avons mis en place, le 16 septembre 2023, avec le Mali et le Niger, l'Alliance des Etats du Sahel (AES), une coalition robuste contre le désastre terroriste, avec une vision claire sur les appétits prédateurs qui pèsent sur les ressources de nos Etats et alimentent la violence des groupes armés terroristes. L'AES est une force sous régionale née de notre commune volonté de capitaliser les acquis politiques et diplomatiques et de mutualiser les moyens et les intelligences de nos trois pays pour d'une part, vaincre les groupes armés et leurs marionnettistes, et d'autre part, affranchir nos Etats d'une politique sous régionale et internationale qui n'est pas de nature à assurer la stabilité de nos Etats. L'Alliance des Etats du Sahel est aussi l'affirmation de notre engagement à bâtir un Sahel solidaire, acteur de son propre destin et non sujet d'enjeux géopolitiques et géostratégiques qui se moquent éperdument de la vie et du devenir des Sahéliennes et des Sahéliens.

La victoire sur le terrorisme passe aussi par la lutte contre la pauvreté et la promotion d'un développement partagé qui s'appuie d'abord sur nos propres forces, faisant de nous le moteur de notre histoire. A ce titre, des réformes engagées par le Gouvernement et des initiatives de développement endogène, comme l'Agence pour la promotion de l'entrepreneuriat communautaire (APEC) forgent la construction du Burkina Faso de demain que nous voulons. Dans cette même dynamique, des mesures sont prises et renforcées pour le financement des projets des jeunes, l'apurement de la dette intérieure, l'autosuffisance alimentaire à travers l'initiative présidentielle pour la production agricole 2023-2024 qui mobilise 3 000 militaires et 4 000 Personnes déplacées internes.

Un an de Transition, c'est un an d'actions et de réformes pour la paix, l'intégrité et la souveraineté. Ces résultats sont à l'actif de l'ensemble du peuple burkinabè. Dans la solidarité avec l'ensemble des peuples épris de paix, de justice et de liberté, nous poursuivrons notre marche victorieuse pour la reconquête de notre territoire. Nous allons asseoir les bases d'une véritable cohésion sociale, créer les conditions d'un développement économique, social et culturel, et consolider les fondements d'une souveraineté totale du Burkina Faso.

La Patrie ou la mort, nous vaincrons !

Capitaine Ibrahim TRAORE
Président de la Transition, Chef de l'Etat

MINISTRE DE LA DÉFENSE ET DES ANCIENS COMBATTANTS**I. ACTIONS****A. OPERATIONS DE RECONQUETE ET DE SÉCURISATION DU TERRITOIRE NATIONAL :**

- Opération « Kapidougou 2 » ;
- Opération Félého ;
- Opérations conjointes avec le Mali et le Niger ;
- Autorisation à déployer un contingent au Niger ;
- Adoption de la Charte de l'Alliance des Etats du Sahel.
- Niveau de reconquête du territoire national à 64,39%.

B. OPÉRATIONS DE SOUTIEN A L'ACTION HUMANITAIRE ET CIVILO-MILITAIRE :

- Ravitaillement de localités en vivres et produits de première nécessité ;
- Escorte de convois (humanitaires ou miniers) ;
- Soutien logistique au Niger.

C. OPERATIONNALISATION DE LA BRIGADE DE VEILLE ET DE DEFENSE PATRIOTIQUE (BVDP) AVEC LE RECRUTEMENT DE 50 000 VDP MAIS INSCRITS 71 129 COMMUNAUX ET 20 355 NATIONAUX :

- Situation actuelle des VDP formés: 58 000
- VDP communaux = 42 000
- VDP nationaux = 16 000

D. ACCROISSEMENT DES EFFECTIFS MILITAIRES RECRUTÉS TOUTES ARME ET TOUS SERVICES;**E. ACQUISITIONS D'ÉQUIPEMENTS ET MATÉRIELS DE GUERRE :**

- Aéronefs de combat ;
- Drones de surveillance et d'attaque ;
- Véhicules tactiques de combat ;
- Armement et munitions ;
- Beaucoup de missions prospectives conduites.



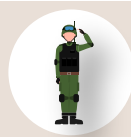
Équipements militaires acquis pour renforcer pour renforcer les capacités de projection des Forces Armées nationales



Drones de reconnaissance et d'attaques acquis dans le cadre de la lutte contre les Groupes armés terroristes (GAT)



Soldats des Forces Armées Nationales (FAN)

**58 000 VDP
enrolés****64,39%
Reconquête
du territoire****II. REFORMES ET INNOVATIONS**

- Adoption de la Politique de sécurité nationale (PSN) ;
- Adoption de la loi relative à la mobilisation générale et la mise en garde ;
- Réorganisation du commandement et création de nouvelles unités sur le territoire national ;
- Mise en place de la Coordination nationale de lutte contre le terrorisme ;
- Dénonciation des accords militaires avec la France.

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE**I. ACTIONS**

- Organisation réussie en 2023 des concours de la fonction publique ;
- Adoption de vingt-six (26) textes d'application de la loi N°004/2021 portant régime de sécurité sociale applicable aux travailleurs salariés et assimilés et de la loi N°003/2021 portant régime de sécurité sociale applicable aux agents publics de l'Etat ;
- Adoption d'un guide d'élaboration de manuel de procédures dans l'administration publique ;
- Contrôle des établissements par les inspections de travail sur tout le territoire national (en 2022, 1 895 établissements contrôlés, au 31 juin 2023, 1 005 établissements contrôlés).
- Evaluation de la loi n°081-2015/CNT du 24 novembre 2015 portant statut général de la fonction publique d'Etat ;
- Gestion diligente des carrières des agents publics ;
- Indemnisation de 548 monitrices de l'éducation des ex-garderies sous la révolution ;
- Apurement de la dette sociale à travers des opérations casiers vides qui ont concerné notamment des agents du MENAPLN (plus de 30 000 agents avancés, plus de 27 000 agents reclassés).

**548**

548 Monitrices de l'éducation des ex-garderies indemnisées

30.000

Plus de 30 000 agents avancés

27.000

Plus de 27 000 agents reclassés

II. REFORMES ET INNOVATIONS

- ✓ Développement de quatorze (14) nouveaux e-services ;
- ✓ Adoption de la loi n°002-2023/ALT du 16 mars 2023 portant renforcement de la neutralité politique et de la méritocratie dans l'administration publique ;
- ✓ Adoption du décret sur le Salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) qui passe de 30 684 FCFA à 45 000 FCFA , soit une hausse de 46,65% ;
- ✓ Audit de la gestion des recrutements sur mesures nouvelles dans la fonction publique ;
- ✓ Remboursement des retenues illégales opérées sur les salaires et traitements des agents publics pour faits de grève pour la période allant de 2016 à 2021;
- ✓ Adoption d'un décret portant institution du prélèvement volontaire à la source des cotisations syndicales des agents publics de l'Etat et modalités de mise en œuvre ;
- ✓ Adoption d'un décret portant procédure de traitement des modalités de liquidation de la retenue pour faits de grève ;
- ✓ Adoption d'un décret fixant le nombre et les modalités de désignation des agents publics de l'Etat bénéficiaires de la mise à disposition auprès des organisations syndicales ;
- ✓ Internalisation de la plateforme e-concours avec ses trois (03) composantes que sont l'inscription en ligne, la composition et la correction électronique ainsi que sa gestion domestique par des techniciens de l'administration publique.

MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE, DE LA DECENTRALISATION ET DE LA SECURITE**I. ACTIONS :**

- Organisation de la rencontre Gouvernement-CCA;
- Tenue du conseil national des frontières;
- Organisation de la conférence des commissaires de police;
- Construction/réhabilitation des infrastructures de sécurité (CPD, BT, BPR);
- Renforcement des capacités opérationnelles des FDS (formation, équipements spécifiques);
- Accroissement des effectifs des FDS;
- Intensification des patrouilles dissuasives et de sécurisation;
- Organisation des séances de sensibilisations sur les méfaits de la drogue;
- Organisation de la journée nationale des martyrs;
- Réalisation des missions de contrôle et d'investigation dans les postes de contrôle routier;
- Réalisation des missions d'investigation sur les infractions terroristes et de criminalités organisées;
- Construction des compagnies type d'incendie et de secours;
- Organisation de la tenue des sessions du conseil consultatif de la fonction publique territoriale;
- Elaboration de la stratégie de la décentralisation 2023-2027 et son plan d'actions triennal;
- Elaboration d'une stratégie nationale de la protection civile ;
- Financement des investissements des CT.

**II. REFORMES ET INNOVATIONS**

- * Création et opérationnalisation des GUMI (Groupement d'Unité Mobile d'interventions);
- * Création des UMI (Unité Mobile d'Intervention);
- * Création de sept (7) légions de gendarmerie;
- * Mise en place de la plateforme e-contravention;
- * Opérationnalisation de la plateforme e-visa;
- * Elaboration d'un Schéma d'analyse et de couverture des risques;
- * Elaboration de la loi COVED;
- * Opérationnalisation des guichets techniques de l'ADCT;
- * Elaboration d'une loi d'orientation de l'organisation générale de l'administration du territoire et de ses textes d'application (en cours);
- * Elaboration d'une loi portant institution du corps préfectoral (en cours);
- * Révision de la loi n°064 -2015-CNT du 20 octobre 2015 portant liberté d'association (en cours)
- * Elaboration d'un projet de loi sur le statut de la chefferie traditionnelle et coutumière et ses textes d'application (en cours).

MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA PROSPECTIVE**I. LES ACTIONS PHARES SONT ENTRE AUTRES :**

- Mobilisation de plus de 1 692,93 milliards FCFA en août 2023 par l'ensemble des régions sur une prévision annuelle de 2 447,80 milliards FCFA, soit un taux de recouvrement de 69,16% ;
- Mobilisation à la date du 22 septembre 2023 de 49 299 673 127 FCFA au titre du Fonds de soutien patriotique ;
- Généralisation de l'utilisation du e-paiement pour tous les segments des contribuables ;
- Interconnexion des systèmes informatiques douaniers des administrations du Burkina Faso, du Mali et du Niger ;
- Organisation de l'opération de contrôle et de retrait de terrains à usage autre que d'habitation ;
- Production du compte central des matières de l'Etat ;
- Dotation de 156 tonnes de semences améliorées, de 50 938 articles ménagers essentiels, de 700 têtes d'animaux et de 1 500 tables-banc au profit des populations hôtes et des déplacés internes dans le cadre de la mise en œuvre du PCRSS ;
- Construction de 100 salles de classes, la couverture d'éclairage public sur 15 km de voie dans les communes de Dédougou, Fara et Porra ;
- Réalisation de cash transfert au profit de 29 132 personnes dont 1 372 PDI dans la région de la

Boucle du Mouhoun au titre de la mise en œuvre du PUDTR ;

- Réalisation de 11 complexes scolaires, 30 forations achevées, 4 forages en finition et 6 forages fonctionnels dans le cadre de la mise en œuvre du PRISE ;
- Elaboration d'un portefeuille de projet PPP pour la mobilisation des investissements privés ;
- Assèchement des sources d'approvisionnement des groupes armés terroristes en ressources de tout genre à travers le démantèlement des circuits informels de commercialisation des motos, des produits pétroliers, et le contrôle des réseaux de transfert informel d'argent ;
- Conclusion d'un programme économique et financier 2023-2027 soutenu par la Facilité élargie de crédit pour un montant de 302 millions USD, soit 187 milliards FCFA ;
- Signature de 45 conventions et accords pour un montant de 644 milliards FCA ;
- Mobilisation et le décaissement de 50 milliards FCFA en appui budgétaire pour faire face au choc alimentaire sur le guichet du FMI ;
- Formation en éducation financière au profit de 8 981 bénéficiaires dont 1 292 Personnes déplacées internes (PDI) ;



MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA PROSPECTIVE

- Production et publication du rapport définitif de la 5e enquête démographique et de santé ;
- Réalisation de la deuxième enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages ;
- Evaluation de l'ENP Burkina-2025 ;
- Elaboration du rapport des aspirations des populations pour 30 ans à venir ;
- Opération de contrôle de présence, de service fait et des éléments de rémunération des agents publics de l'Etat ;
- Audit de quatre-vingt-deux (82) baux administratifs ;
- Audit de six cents (600) marchés publics ;
- Contrôle de la gestion financière et comptable de cinq (05) postes de péage, de vingt (20) Etablissements Publics de l'Etat et Fonds Nationaux, de vingt (20) projets et programmes, dix (10) ambassades du Burkina Faso à l'étranger, des cantines scolaires financées par les ressources transférées de l'Etat dans onze (11) communes, du stock de timbres fiscaux (DGI) et

communaux (Ouagadougou et Bobo-Dioulasso) et de dix (10) Sociétés d'Etat ;

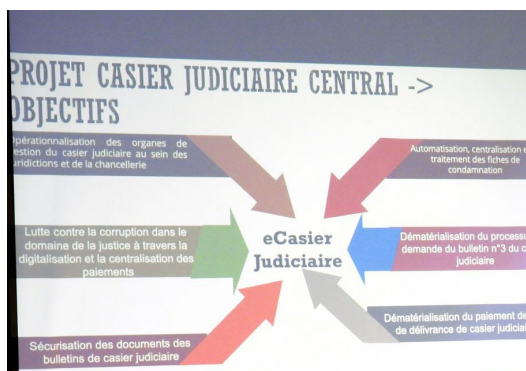
- Conduite de dix-neuf (19) missions d'investigations sur saisine et vingt (20) missions d'appui ;
- Réalisation de six (06) évaluations sectorielles de risques de financement du terrorisme (ESR/FT).

**II. REFORMES ET INNOVATIONS :**

- * Mise en place et opérationnalisation du Fonds de soutien patriotique (FSP) ;
- * Adoption de la loi n°009-2023/ALT portant institution d'une contribution spéciale sur la consommation de certains produits et services au profit du FSP ;
- * Informatisation du cadastre foncier national ;
- * Adoption de textes sur la valorisation de la préférence nationale en matière de commande publique ;
- * Mise en place de télé procédures fiscales, foncières et douanières ;
- * Mise en place du système de gestion automatisée des recettes de service (SYGARS) ;
- * Refonte des textes régissant le foncier urbain et rural ;
- * Poursuite de la dématérialisation des procédures de gestion des Marchés publics (MP) et des Délégations de service public (DSP) ;
- * Digitalisation des processus métier du MEFP ;
- * Modernisation de la fonction bancaire du Trésor public ;
- * Modernisation du processus de paiement de la dépense publique ;
- * Développement du module comptabilité de SI-N@folo ;
- * Développement de la plateforme de gestion des ventes aux enchères en ligne (SyLEP) ;
- * Développement de la plateforme e-bulletin ;
- * Adoption le 07 juin 2023 d'un nouveau décret portant réglementation générale de l'utilisation des véhicules de l'Etat, de ses démembrements et des autres organismes publics et la régulation de l'acquisition des véhicules à 4 roues ;
- * Création de la Banque de dépôts du Trésor (BDT) par décret n°2023/0198/PRES-TRANS/PM/MEFP et le développement des interfaces entre le système d'information du Trésor et la plateforme GIM-UEMOA ;
- * Conception d'une application mobile de diffusion des données du 5e RGPH.

**MINISTRE DE LA JUSTICE, DES DROITS HUMAINS, CHARGE DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS,
GARDE DES SCEAUX****I. ACTIONS**

- Jugement des dossiers emblématiques tels que le dossier Vincent DABILGOU, le dossier de l'ex-DG de la LONAB et celui « Appel à incendier le Palais du Mogho-Naba » ;
- Jugement de 25 dossiers impliquant 47 présumés terroristes par le pôle spécialisé de lutte contre le terrorisme ;
- Jugement de 64 dossiers de crimes économiques et financiers par les pôles ECOFI ;
- Jugement de 58 dossiers criminels ;
- Organisation de 41 audiences foraines ;
- Assistance judiciaire à 733 personnes vulnérables ;
- Renforcement des capacités opérationnelles de la Garde de sécurité pénitentiaire (GSP) ;
- Sensibilisation de 1 000 PDI à la culture de la paix, la prévention de la radicalisation et au renforcement de la résilience ;
- Réalisation de la 1^{re} phase des travaux de réhabilitation du palais de justice de Bobo-Dioulasso ;
- Organisation de la 19^e édition de la Semaine nationale de la citoyenneté (SENAC) ;
- Organisation de la 3^e édition de la journée internationale de soutien en hommage aux victimes du terrorisme ;
- Formation de 123 formateurs de formation des VDP, de 15 000 VDP nationaux et 1 400 VDP communautaires sur la prise en compte des droits humains dans leurs actions ;
- Elaboration et adoption de 04 rapports dûs aux organes de traités ;
- Sensibilisation de 1 172 acteurs des différentes catégories socioprofessionnelles sur les thématiques liées à la prévention et à la gestion des conflits communautaires.

**II. REFORMES ET INNOVATIONS**

- Création et opérationnalisation de l'Agence nationale de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués (ANAGRASC) ;
- Développement et lancement d'une plateforme de demande en ligne du bulletin n°3 du casier judiciaire central ;
- Réalisation d'une étude sur les mécanismes de justice coutumière et les modes alternatifs de règlement des conflits.

MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES**I. ACTIONS****Les principaux acquis pour l'an I du MPSR II dans le secteur agropastoral sont :**

- Opérationnalisation de la centrale d'achat de médicaments vétérinaires ;
- Opérationnalisation du mécanisme d'achat institutionnel dans une logique d'agriculture contractuelle ;
- Mise en place d'un fonds unique de financement du secteur agro pastoral et halieutique ;
- Mobilisation de 42 milliards FCFA pour la réalisation de plaines et bassins piscicoles ainsi que l'acquisition d'équipements agricoles, de 45 000 tonnes d'engrais, de 7 200 tonnes de semence et de vaccins vétérinaires ;

- La mise en œuvre d'un plan opérationnel d'appui à la campagne de production sèche d'un montant de 10,6 milliards FCFA ;
- Adoption et la mise en œuvre de l'initiative présidentielle pour la production agricole 2023-2024 ;
- La définition d'un plan opérationnel pour la souveraineté alimentaire et la création d'emplois décents ;
- Lancement et la conduite des états généraux de l'agriculture et de l'élevage ;
- Mobilisation de 325 milliards FCFA pour la mise en œuvre de 07 projets et programmes pour les cinq prochaines années ;
- Adoption et la transmission d'un projet de loi sur le warrantage.



MINISTRE DE LA TRANSITION DIGITALE, DES POSTES ET DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES**I. ACTIONS**

- Interconnexion de 183 bâtiments de l'administration au RESINA ;
- Contractualisation avec les trois opérateurs de téléphonie mobile pour le rétablissement du réseau mobile dans 10 localités à fort défi sécuritaire ;
- Réhabilitation du réseau national avec des investissements importants pour le remplacement d'équipements vétustes ;
- Optimisation de l'exploitation de la capacité internet pour l'administration publique avec l'acquisition et l'installation d'un gestionnaire de bande passante ;

- Tenue des assises nationales sur la dématérialisation et la définition d'une feuille de route pour accélérer la dématérialisation au niveau de chaque département ;
- Accompagnement à la dématérialisation de 46 procédures administratives ;
- Renforcement des centres d'hébergement avec le démarrage des travaux de construction de Mini Datacenter ;
- Formulation du projet d'accélération de la transformation digitale du Burkina Faso d'un coût d'environ 95 milliards FCFA.

II. REFORMES ET INNOVATIONS

- Adoption du décret relatif à l'accès universel aux services de communications électroniques ;
- Restructuration des services financiers postaux notamment :
- Création et l'opérationnalisation de la Banque postale ;
- Création de nouveaux produits dans le domaine des transferts et d'épargne ;
- Mise en place de Guichets Automatiques de Banque (GAB) pour les retraits et les dépôts de cash et l'interfaçage entre les comptes mobiles et les comptes courants postaux/comptes d'épargne ;
- Création des guichets annexes dans les villes de Ouagadougou et de Bobo -Dioulasso ;
- Relecture de la loi postale et de ses textes d'application ;
- Adaptation et l'adoption de logiciels libres afin de réduire la «facture et la fracture numérique» ainsi que d'accroître la souveraineté de notre pays ;
- Elaboration d'un avant-projet de Loi sur l'identification de base au Burkina Faso ;
- Réalisation de la phase pilote pour la mise en œuvre du système d'identification de base de la personne générant des identifiants conformes aux bonnes pratiques internationales.

MINISTERE DE LA SOLIDARITE, DE L'ACTION HUMANITAIRE, DE LA RECONCILIATION NATIONALE, DU GENRE ET DE LA FAMILLE**I. ACTIONS****Programme 048 « Femme et genre » :**

- Octroi de crédits ordinaires à 54092 femmes des régions pour le financement de leurs Activités Génératrices de Revenus (AGR) ;
- Formation de 3 418 femmes bénéficiaires de crédits FAARF sur divers modules notamment la gestion d'entreprise ;
- Prise en charge sur le plan psychosocial de 3 515 survivant-e-s de Violences basées sur le genre (VBG) ;
- Dotation de 100 femmes y compris les PDI en technologies de production, de transformation et de concertation selon leur domaine d'activités ;

**Programme 049 « Enfance et famille » :**

- Etablissement d'extraits d'actes de naissance au profit de 11 049 enfants ;
- Prise en charge de 7 447 enfants victimes de violence et d'abus divers y compris la prise en charge d'urgence (sanitaire, alimentaire, psychosociale) ;
- Prise en charge sur le plan psychosocial de 6 539 enfants en situation d'urgence y compris 1 342 enfants non accompagnés et séparés (ENAS) ;
- Scolarisation de 7 192 orphelins et autres enfants vulnérables y compris ceux porteurs de handicap et ceux victimes d'actes terroristes.

**Programme 050, «Solidarité nationale et gestion des catastrophes » :**

- Appui alimentaire à 475 299 personnes vulnérables, victimes de catastrophes et crises humanitaires (PDI retournées et non retournées) ;
- Prise en charge psychosociale de 2 208 078 Personnes déplacées internes (PDI), populations hôtes vulnérables et des victimes de catastrophes (soit 863 399 hommes et 1 258 177 femmes) ;
- Dotation de 34 213 adolescents (22 808 garçons et 11 405 filles) déplacées internes handicapées et vulnérables bénéficiaires de formation professionnelle en kits d'installation à hauteur de 17 106 500 000 FCFA ;
- Dotation de 105 024 ménages de PDI (y compris les retournés) et des communautés hôtes en kits d'articles ménagers essentiels (AME) d'un montant de 1 561 207 000 FCFA ;
- Acquisition de 7 270 abris au profit des Personnes déplacées internes et des victimes d'inondation ;
- Prise en charge psychosociale de 6 866 personnes âgées ;
- Appui à 21 212 PDI et personnes vulnérables des communautés hôtes pour la réalisation d'AGR ;
- Ravitaillement continu des localités du pays y compris les localités d'accès difficile en produits de première nécessité ;
- Poursuite du processus de réconciliation nationale à travers la tenue d'un séminaire scientifique et le démarrage effectif des travaux du comité interministériel d'indemnisation des victimes et ayants droit de victimes ;
- Elaboration d'un Protocole d'intervention en matière de transferts monétaires au Burkina Faso ;
- Adoption de la Stratégie nationale de relèvement des personnes déplacées internes et des communautés d'accueil (SNR-PDICA) 2023-2027 et de son plan d'action opérationnel 2023-2025 ;
- Elaboration et mise en œuvre d'un Plan de Réponse Humanitaire du Gouvernement au titre de l'année 2023.

**MINISTERE DE LA SOLIDARITE, DE L'ACTION HUMANITAIRE, DE LA RECONCILIATION NATIONALE, DU
GENRE ET DE LA FAMILLE****II. REFORMES ET INNOVATIONS**

- Elaboration d'un avant-projet de loi portant statut de pupille de l'Etat et ses textes d'application ;
- Réalisation de l'étude d'évaluation des Maisons de la Femme (MDF) et des Centres de Promotion Féminine (CPF) ;
- Poursuite de la mise en place du Registre Social Unique (RSU) des personnes et des ménages pauvres et vulnérables au Burkina Faso qui est à 50% ;
- Prise en compte des communautés d'accueil dans la mise en œuvre de la réponse à la crise humanitaire ;
- Relecture du Programme « Désarmement-Démobilisation-Réinsertion et Réintégration » (DDRR) ;
- Elaboration et la mise en œuvre du Plan d'action national intégré de mise en œuvre de l'Agenda Femmes, Paix et Sécurité (PANI-FPS) 2023-2025 ;
- Elaboration et la mise en œuvre du Plan d'action national de lutte contre la traite des personnes (PAN-TP) 2023-2025 ;
- Elaboration et la mise en œuvre du Plan d'action intégré des 3 stratégies (la Stratégie nationale de réconciliation ; la Stratégie nationale de cohésion sociale et la Stratégie nationale de prévention de la radicalisation et de lutte contre l'extrémisme violent) et du Plan intégré de communication.





Le Président de la Transition, Chef de l'Etat, le Capitaine Ibrahim TRAORE, a passé, le lundi 20 novembre 2023, une demi-journée avec plus de 230 enfants dans le cadre de la Journée mondiale de l'enfance.

Issus de toutes les couches sociales et originaires des treize régions de notre pays, les enfants ont commencé la journée par la montée des couleurs aux côtés du Chef de l'Etat. « Au Burkina Faso, personne n'est au-dessus de ce drapeau ; tout le monde doit le respecter. Partout où vous êtes, partout où vous passerez, lorsque vous voyez monter ou descendre les couleurs, vous devez vous arrêter et saluer les couleurs parce que c'est l'essence même de notre existence ici au Burkina Faso », a soutenu le Chef de l'Etat. Il s'est s'est réjoui de partager avec les plus jeunes ce moment de grande importance, symbole d'unité, de patriotisme et d'appartenance à une même nation.

Après ce cérémonial d'union et d'expression du patriotisme autour du drapeau national, le Chef de l'Etat s'est prêté à un entretien télévisé animé par des enfants, de vrais journalistes en herbe. Ainsi,

plusieurs thématiques ont été abordées en l'occurrence le parcours scolaire et professionnel du Président de la Transition, la situation sécuritaire nationale et la crise humanitaire, la promotion et la préservation des droits des enfants, la problématique de la scolarisation des enfants vivant avec un handicap, les initiatives de promotion du leadership chez les enfants, la contribution des enfants à la promotion de la cohésion sociale et de la paix, le respect de la loi et des règles civiques et morales, etc.

Face aux enfants, pendant plus d'une heure, le Capitaine Ibrahim TRAORE a apporté des réponses aux questions posées, prodigué des conseils et réitéré son engagement à créer les conditions pour le plein épanouissement des enfants dans un environnement de paix.

« Nous ferons tout pour que vous mangiez à votre faim », a indiqué le Chef de l'Etat pour qui le combat pour l'autosuffisance alimentaire est tout aussi nécessaire que celui contre le terrorisme.

« Nous nous battons pour que vous puissiez étudier dans de bonnes conditions », a-t-il ajouté en précisant que des réflexions sont en cours pour assurer la gratuité des

soins et de la scolarité aux enfants.

Pour le Capitaine Ibrahim TRAORE, cette journée a permis « d'échanger avec les enfants, d'écouter leurs préoccupations et leurs aspirations et surtout de partager leurs rêves pour le Burkina Faso ».

« Notre leitmotiv est de faire en sorte que ces enfants grandissent en paix, qu'ils puissent être bien éduqués et s'épanouissent », a conclu le Président de la Transition.



Usine de raffinerie d'or : les premiers lingots « made in Burkina » dans 11 mois



Le Président de la Transition, Chef de l'Etat, le Capitaine Ibrahim TRAORE, a procédé, ce jeudi 23 novembre 2023 en fin de matinée, à la pose de la première pierre d'une raffinerie d'or, dans l'arrondissement 12 de la ville de Ouagadougou.

« La pose de la première pierre de cette usine est une question de

souveraineté », a soutenu le Capitaine Ibrahim TRAORE face à la presse à l'issue de la cérémonie.

« Pendant longtemps, on nous avait dit que nous n'étions pas un pays producteur d'or ; mais depuis un certain temps, l'or est devenu le premier produit d'exportation. Mais nous n'avons pas de contrôle sur l'or (...). Nous nous sommes posé des questions et aujourd'hui nous avons

décidé de mettre toute une chaîne en place », a expliqué le Chef de l'Etat.

Pour le Président de la Transition, « il ne s'agira plus pour nous d'amener notre or à l'étranger pour raffiner, nous le raffinons sur place et nous savons quelle est la teneur réelle de l'or brut qui sort de nos mines ».

Selon le ministre de l'Energie, des Mines et des Carrières, Simon-Pierre BOUSSIM qui a prononcé le discours du Chef de l'Etat, la raffinerie sera un complexe qui comprendra une bijouterie, des magasins de stockage, des locaux de sécurité, des bâtiments administratifs dont le futur siège de la Société nationale des substances précieuses (SONASP).

Cette raffinerie aura une capacité de raffinage de 400 kg d'or par jour et environ 150 tonnes par an et les premiers lingots d'or affiné 24 carats sont entendus dans 11 mois, a indiqué le ministre Simon-Pierre BOUSSIM. La raffinerie générera à terme 100 emplois directs et plus de 5 000 emplois indirects.

DCRP/PF

Une usine de transformation de tomate bientôt dans la ville de Bobo-Dioulasso

Le Président de la Transition, Chef de l'Etat, le Capitaine Ibrahim TRAORE, a présidé, le samedi 23 septembre 2023, la cérémonie de pose de la première pierre d'une usine de transformation de tomate à Bindougoussou, dans la ville de Bobo-Dioulasso, région des Hauts-Bassins.

Piloté par l'Agence pour la promotion de l'entrepreneuriat communautaire (APEC), le projet de construction de cette usine de transformation de tomate traduit la mise en œuvre du Programme de l'Entrepreneuriat Communautaire (PEC) par actionnariat populaire lancé par le Chef de l'Etat, le 12 juin dernier à Ouagadougou.

Les statistiques récentes donnent plus de 60 000 souscripteurs pour un montant récolté de près de 2 milliards 500 millions FCFA. A terme, 100 milliards FCFA sont attendus pour le financement d'un premier

pack de quatre (04) projets portant notamment sur la mécanisation et l'intensification agricole, sur la mise en place de deux (02) unités de transformation de tomate (Bobo-Dioulasso et Tenkodogo), la mise en place d'une Centrale d'achat pour la commercialisation des produits locaux et enfin la création d'une unité d'exploitation semi-mécanisée de l'or.

Le programme de l'entrepreneuriat communautaire est la traduction de la vision des autorités de la Transition qui est d'assurer un développement harmonieux à l'ensemble des couches sociales qui seront par ailleurs, au centre du processus de production, de transformation et de commercialisation de produits locaux. Désormais, nos populations seront les principaux bénéficiaires des richesses créées à travers le financement domestique et

participatif d'un développement économique endogène et inclusif.

DCRP/PF



MINISTRE DE LA SANTE ET DE L'HYGIENE PUBLIQUE**I. ACTIONS**

- Réouverture du centre de radiothérapie de Bogodogo avec la prise en charge gratuite de la radiothérapie des cancers du sein, du col ;
- Recrutement de 15 000 volontaires nationaux agents de santé à base communautaire ;
- Apurement à 80% du passif social lié aux indemnités de garde qui étaient bloquées depuis 2020, 2021 et 2022 ;
- Harmonisation des coûts des prestations de la gratuité des soins, ce qui devrait contribuer à diminuer la facture de cette mesure ;
- Début de la construction des hôpitaux de district de Lèna et de Karangasso-Vigué ;
- 3 IRM installées (CHUSS, CHUYO, CHUB) ;
- Scanners des CHR de Fada, Koudougou fonctionnels ;
- Installation de centrales de production d'oxygène médical dans les hôpitaux : au CHUSS, CHUPCDG, CHR/Tenkodogo. Acquisition et livraison effective de centrales de production d'oxygène médical pour le CHU/Bogodogo, le CHR/Banfora et le CHR/Dédougou. Ceci devrait contribuer à améliorer la qualité de la prise en charge des patients et à réduire la facture des hôpitaux sur l'achat de l'oxygène médical ;
- 10 CSPS équipés et ouverts en 2023

- 4 CM en souffrance achevés entre T4 2022 et T3 2023 ;
- Offre de soins intégrée au profit des PDI : postes de santé avancés, vaccination, nutrition, planification familiale ;
- Organisation de 4 campagnes de chimio-prévention du paludisme saisonnier ayant permis de toucher plus de trois (3) millions d'enfants de 3 mois à 59 mois à chaque campagne ;

**II. REFORMES ET INNOVATIONS**

- Réglementation de la vacation des agents de santé publics dans le privé de santé ;
- Relecture du décret portant mise en œuvre de la pharmacie hospitalière et extension de la dispensation individuelle nominative au lit du patient dans 6 nouveaux CHU et CHR ; ceci devrait contribuer à améliorer la qualité des soins et à réduire à terme le coût de la facture liée à la gratuité des soins ;
- Mise en œuvre d'un nouveau mécanisme de financement de la gratuité des soins dénommé Achats stratégiques dans huit (8) régions, qui devrait à terme améliorer le financement de la gratuité des soins en termes de régularité des paiements aux formations sanitaires mais aussi améliorer la qualité des prestations offertes ;
- Mise en œuvre effective de la certification de 24 hôpitaux (nationaux, régionaux, polycliniques et cliniques)
- Adoption du décret portant modalités et conditions relatives au don, au prélèvement, à la transplantation et aux greffes d'organes, de tissus et de cellules humains au Burkina Faso ;
- Homologation du vaccin R21 contre le paludisme.



MINISTRE DES INFRASTRUCTURES ET DU DESENCLAVEMENT**I. ACTIONS**

- 2 458 km de routes et 427 km de pistes rurales ont été entretenues par entretien courant ;

- 118,34 km de pistes rurales et 31,58 km de voiries urbaines ont été aménagées ;

- Réalisation des études des travaux de Construction et de bitumage de la route Goundrin (Embr. RN04) -Nédogo-Pousghin-Mankarga-Boéna-Tanama-Emb RN17 (60 km) y compris la RD54 Zempasgo (EmbrRN04) –Boudri-Nédodgo (12 Km) ;

Travaux d'aménagement**118,34** km de pistes rurales**31,58** km de voiries urbaines**Travaux d'entretien****2458** km de routes**427** km de pistes rurales

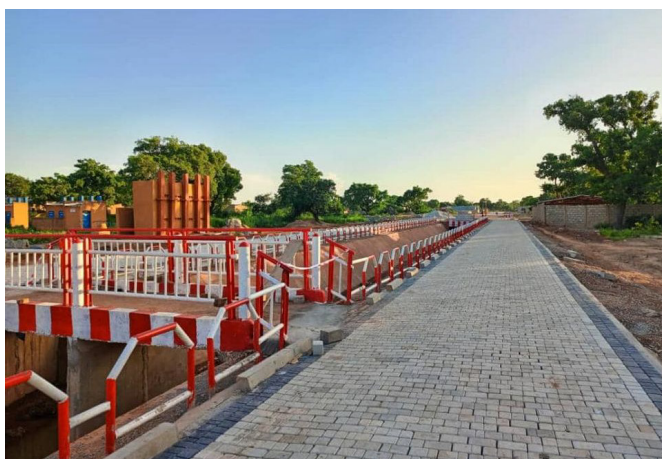
- Réalisation des études des travaux d'élargissement de la RN02 section rond-point de la jeunesse – voie de contournement (16 km) ;

- Réalisation des études de protection et de sécurisation des emprises de la RN01 contre l'exploitation de la carrière de sable à l'entrée de Bobo Dioulasso ;

- Réalisation des études des travaux de bitumage de la voie d'accès à l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM).

II. REFORMES ET INNOVATIONS

- Adoption d'une Loi et ses textes d'application portant création, attributions et fonctionnement du Fonds Spécial Routier du Burkina intégrant le mécanisme de reversement de la TPP au FSR-B à partir de la SONABHY ;
- Transfert du processus de passation des marchés des travaux d'entretien courant dans les régions ;
- Rapprochement des chefs de projet des chantiers. Ils seront désormais nommés au niveau régional.



MINISTERE DE L'ENERGIE, DES MINES ET DES CARRIERES**I. ACTIONS****Dans le domaine des mines**

- Valorisation des actifs miniers de l'Etat à travers notamment la relance des activités d'exploitation industrielle de la mine de manganèse de Tambao, dans la province de l'Oudalan, région du Sahel et de la mine d'or de Inata, dans la province du Soum, région du Sahel ;
- Signature de la convention minière avec la société burkinabè SALMA MINING pour la mise en exploitation de la mine d'or de Opor, dans la province du Poni, région du Sud-Ouest ;
- Retrait du permis d'exploitation d'or de Konkéra, dans la province du Noumbiel, région du Sud-Ouest. Octroi du permis d'exploitation industrielle de la mine de Yimiougou, dans la province du Sanmentenga ;
- Tenue de la deuxième édition des Journées de l'Artisan Minier (JAM) à Gaoua les 21 et 22 juillet 2023 ;
- Tenue de la 5ème édition de la Semaine des Activités Minières d'Afrique de l'Ouest (SAMAO), à Ouagadougou du 28 au 30 septembre 2023 ;
- Reprise des activités des sociétés minières (SOMITA et KARMA) suspendues initialement pour les questions de sécurité ;
- Octroi du permis d'exploitation de la mine de Poura ;
- Renouvellement du permis d'exploitation industrielle de Bouere-Dohoun ;
- Création de la Société Nationale des Substances Précieuses (SONASP).

Dans le domaine de l'énergie :

- Electrification de 71 nouvelles localités rurales ;
- Mise en service de la centrale de Kodeni de 38 MW ;
- Identification et sensibilisation des exploitants et propriétaires de stations d'essence.

**II. REFORMES ET INNOVATIONS****Dans le domaine des mines :**

- Adoption d'une loi portant modification du code minier afin de permettre la contribution du FMDL au Fonds de Soutien Patriotique (FSP) ;
- Adoption du décret relatif au quota d'emplois dans les mines ;
- Adoption du décret sur la redevance minière ;
- Adoption du projet de loi portant contenu local par le Conseil des Ministres ;
- Transformation de l'ANEEMAS en société d'Etat ;
- Adoption du décret portant création d'agrément pour la mise en place d'usine de traitement des résidus miniers ;
- Assainissement et réouverture du cadastre minier.

Dans le domaine de l'énergie :

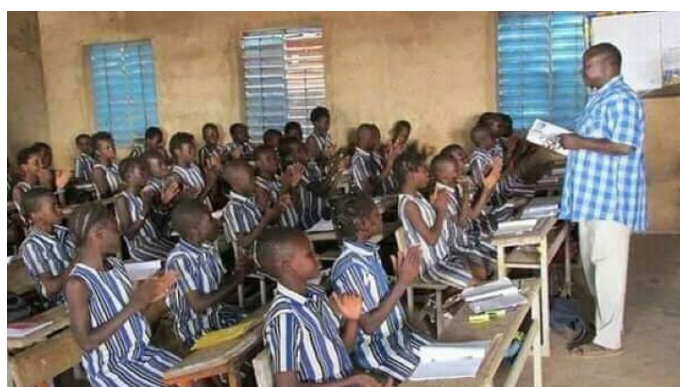
- Aménagement d'une nouvelle tarification de l'électricité ;
- Adoption du décret pour la promotion des véhicules électriques.

MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE DE L'ALPHABETISATION ET DE LA PROMOTION DES LANGUES NATIONALES**I. ACTIONS****1) Assurer la continuité éducative dans le contexte de la crise sécuritaire**

En ce qui concerne la rescolarisation des élèves affectés par la crise, 277 521 élèves ont retrouvé le chemin de l'école à travers l'inscription/réinscription de ces derniers dans des établissements d'accueil, réouverts, délocalisés. Ces actions ont été possibles grâce à :

- Réalisation de 73 salles de classe, soit 23 complexes du primaire et 1 CEG pour le désengorgement des écoles à larges effectifs ;
- Mobilisation de 2, 240 milliards F CFA inscrits au titre du projet du budget 2024 du MENAPLN pour la réalisation de 90 salles de classe au profit du primaire et 63 salles de classe pour le post-primaire ;
- Réalisation de 900 Espaces temporaires d'apprentissage (ETA) dans les zones de repli des populations pour renforcer les capacités d'accueil des établissements hôtes ;
- Location de 84 salles de classe dans les zones de repli pour assurer l'inscription/réinscription des élèves déplacés internes ;
- Prise en charge de 395 animateurs communautaires pour la réouverture des établissements scolaires ;
- Prise en charge des enseignants et des familles d'enseignants victimes des actes terroristes ;
- Formation d'enseignants des écoles, des lycées et collèges des zones affectées par l'insécurité à l'éducation à la paix et aux dangers des mines.

En outre, un soutien financier a été apporté à 27 021 candidats aux examens et concours scolaires session 2023 des établissements délocalisés (CEP : 1708 ; BEPC : 8072 ; BAC : 1931) et à 500 élèves chefs de ménage et 250 élèves-filles vulnérables.

**2) Mise en œuvre du protocole d'accord Gouvernement/CNSE**

Dans le cadre de la mise en œuvre du protocole d'accord Gouvernement/CNSE, une « opération casier vide » a été initiée et a permis de traiter 41 315 dossiers d'avancement de 2022 et antérieur sur un total de 46 888, soit 88,11%. De même, le reclassement a été effectué au profit de 36 057 agents sur 37 641 dossiers, soit un taux de 95,79%. Au titre des bonifications, 460 dossiers ont été traités sur un total de 726, soit un taux de 63,36%. En outre, des Reconstitutions de situation administrative (RSA) et le paiement des indemnités de départs à la retraite ont concerné respectivement 425 et 815 agents.



MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE DE L'ALPHABETISATION ET DE LA PROMOTION DES LANGUES NATIONALES**II. REFORMES ET INNOVATIONS**

Au titre des réformes et innovations en faveur du système éducatif, on peut noter :

- La poursuite de la généralisation des nouveaux curricula contextualisés des différents niveaux de l'éducation ;
- L'expérimentation des nouvelles matières dans l'enseignement-apprentissage prévue pour la rentrée scolaire 2023-2024. Ce sont principalement :
 - L'expérimentation des curricula des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et les langues nationales au préscolaire, au primaire, au post-primaire et au secondaire ;
 - L'expérimentation des curricula de l'anglais au primaire (à partir du CE1) ;
 - La mise en œuvre des curricula de l'Education civique (EC) au post-primaire et secondaire (classe de sixième et de seconde) ;
 - La prise en compte des savoirs endogènes dans l'enseignement-apprentissage au préscolaire, au primaire, post-primaire et secondaire ;
 - L'expérimentation des métiers au primaire.

Dans le cadre de l'institution de la tenue scolaire en Faso Danfani (FDF), un document de base servant de référentiel a été élaboré à cet effet et adopté en Conseil des Ministres en sa séance du 09 août 2023. La phase pilote débutera à la rentrée scolaire 2023-2024 avec les élèves du post-primaire et du secondaire des communes urbaines de Bobo-Dioulasso, de Koudougou et de Ouagadougou et celle rurale de Sabou. Au total, 407 881 élèves seront concernés. Des actions de sensibilisation de toutes les parties prenantes ont été menées dans les 4 communes concernées par ladite phase.

En matière de promotion des langues nationales, les systèmes d'écritures de 15 langues nationales ont été validés.

Au titre de l'alphabétisation/formation des jeunes et des adultes, 5 210 dont 2 885 ont été formés dans le domaine des fermes agricoles, de l'élevage et de la transformation de produits locaux. Ils ont tous reçu des kits d'installation.

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION**I. ACTIONS**

- Adoption et confection de la toge unique des enseignants-chercheurs et chercheurs du Burkina Faso ;
- Adoption du décret portant création du technopole pharmaceutique de Kokologo ;
- Interconnexion des institutions d'enseignement supérieur et de recherche par la fibre optique (RESINA) ;
- Achèvement et inauguration du premier Espace numérique ouvert (ENO) de Ouagadougou ;



- Arrêté d'ouverture de l'Institut des sciences de la santé de l'université de Fada N'Gourma ;
- Paiement intégral des actes académiques dans beaucoup d'universités publiques du BF ;
- Evaluation et classement des institutions privées d'enseignement supérieur ;
- Recrutement complémentaire de 30 enseignants-chercheurs.

**II. REFORMES ET INNOVATIONS**

- Mise en place et opérationnalisation de l'incubateur de technologies agricoles de Bagré au profit des étudiants en fin de cycle ;
- Opérationnalisation de la nouvelle vision de l'université virtuelle ;
- Mise en place et opérationnalisation de la solution intégrée de gestion du système LMD (étudiants, enseignants, infrastructures) dans le cadre de la normalisation des années académiques ;
- Orientation de 100 bacheliers de la session 2023 à former dans les centres de formation professionnelle dans le cadre de réforme globale du système éducatif ;
- Décret 920 portant modification du décret 435 relatif à l'organisation des emplois d'enseignants chercheurs, d'hospitalo-universitaires, chercheurs et réglementation des fonctions d'enseignants à temps plein et des ingénieurs de recherche ;
- Relecture de l'arrêté conjoint sur les fonds miniers ;
- Relecture de l'arrêté conjoint portant réglementation des taux des prises en charge afférentes aux actes académiques et aux travaux des commissions ad hoc dans les Institutions publiques d'Enseignement Supérieur et de Recherche (IESR), au Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique (CNRST) et au Centre National des œuvres Universitaires (CENOU).



MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**I. ACTIONS****Dans le domaine de la sécurisation et de la reconquête du territoire :**

- Opérationnalisation de l'Unité Spéciale du Corps des Eaux et Forêts (création de l'Unité, formation de 250 agents en attente de déploiement, nomination du Chef de l'Unité et son adjoint) ;
- Recrutement et formation en cours de 2 000 agents des Eaux et Forêts sur mesure spéciale ;
- Installation de trois (03) sites de cantonnement du Corps des Eaux et Forêts (Samendeni, Nasso, Djikologo)
- Mise en place d'une structure de renseignement des Eaux et Forêts et nomination de son responsable ;
- Renforcement des capacités opérationnelles du Corps des Eaux et Forêts (équipements spécifiques, 408 motos).

Dans le domaine de la mobilisation des ressources en eau :

- Réalisation de quatre (04) nouveaux barrages 2022-2023 (Niangdo, Nanou, Pougma et Dawaka-Wéotenga) ;
- Réhabilitation de six (06) barrages dégradés 2022-2023 (Ouargaye, Houndé, Goinré, Tuiré, Tanghin et Baskouré).

**Dans le domaine de l'approvisionnement en eau potable :**

- Réalisation de 2 375 forages équipés de PMH dont 116 au profit des PDI ;
- Réalisation de 385 PEA dont 43 au profit des PDI ;
- Réalisation de 324 AEPS dont 20 au profit des PDI ;
- Réhabilitation de 32 AEPS ;
- Réhabilitation de 776 forages équipés de PMH dont 253 au profit des PDI ;
- Réalisation de 40 081 branchements particuliers ;
- Réalisation de 75 bornes-fontaines.

Dans le domaine de l'assainissement :

- Réalisation de 43 742 latrines familiales en milieu rural et en milieu urbain dont 3 851 au profit des PDI ;
- Réalisation de 1 449 latrines communautaires et institutionnelles en milieu rural et urbain.

Dans le domaine de l'environnement :

- Tenue de la journée nationale de l'Arbre sous la présidence de SEM le Président de la Transition et la campagne nationale de reforestation ;
- Organisation de la Journée Mondiale de l'Environnement ;
- Mise en place de 218 jardins nutritifs dont 14 au profit des PDI.

**II. REFORMES ET INNOVATIONS**

- Adoption du décret sur l'usage des produits chimiques et des substances dangereuses ;
- Adoption du décret portant réglementation de l'assainissement autonome des eaux usées et excreta ;
- Adoption du décret de classification et de catégorisation des barrages au Burkina Faso ;
- Création du Secrétariat Technique de Gestion des Urgences WASH ;
- Création du Secrétariat Permanent pour la REDD+ ;
- Opérationnalisation de l'antenne régionale de l'Ouest de l'Agence nationale des évaluations environnementales (ANEVE) par la nomination du Chef d'antenne ;
- Réhabilitation en cours de la Ceinture verte de Ouagadougou (CVO) ;
- Réhabilitation en cours du Parc Urbain Bangr Wéogo/ Forêt Classée du barrage de Ouagadougou.

MINISTERE DE L'URBANISME, DES AFFAIRES FONCIERES ET DE L'HABITAT**I. ACTIONS**

- Réalisation des travaux de la tranche conditionnelle du Projet de renforcement du réseau d'assainissement des eaux pluviales de la ville de Ouagadougou (phase 3): aménagement de l'exutoire à l'intérieur et en aval du parc urbain Bangr Wéogo ;
- Validation du Programme de restructuration des zones d'habitat spontané et d'apurement du passif du foncier urbain ;
- Contrôle de 1 079 aménagements et constructions dont 170 aménagements et 909 constructions ;
- Opérationnalisation de l'Observatoire Urbain National (OUN) avec le renseignement de l'ensemble des indicateurs de base ;
- Construction de 744 logements dont 473 logements sociaux.

**II. REFORMES ET INNOVATIONS**

• Adoption, le 20 juin 2023 par l'ALT, de la nouvelle loi régissant la promotion immobilière au Burkina Faso;

• Adoption des décrets d'application de la loi sur la promotion immobilière :

i. Le décret portant conditions d'obtention, de renouvellement, de suspension et de retrait des agréments de promotion immobilière et de la coopérative de logement social ;

ii. Le décret portant contenu et procédure d'approbation et de réalisation du projet ou de programme immobilier ;

iii. Le décret portant cahier des charges générales applicables aux zones de promotion immobilière au Burkina Faso.



• Mise en place d'une Base de Données des Opérations d'Urbanisme (BD OU) en guise de contribution à l'informatisation du cadastre foncier national ;

• Lancement de l'étude de faisabilité en vue du plafonnement du prix des parcelles à usage d'habitation ;

• Meilleur encadrement des constructions publiques à travers la création des Unités d'Assistance à la Maitrise d'Ouvrage Publique (UAMOP) auprès des ministères et institutions ;

• Adoption de décret portant modalités de recours au ministère en charge de l'urbanisme, de l'architecture, de l'habitat et de la construction pour la construction des ouvrages publics.

MINISTRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE L'EMPLOI**I. ACTIONS**

- Célébration de la Journée internationale de la Jeunesse le 12 Août 2023 à Ouagadougou et dans les 45 provinces ;
- Organisation de la 4e édition de la Compétition des EFORS en juillet à Bobo-Dioulasso ;
- Organisation de la 1re édition des Jeux Nationaux de la Relève (JNRES) en Août à Bobo-Dioulasso ;
- Adoption en Conseil des Ministres de trois (03) textes d'application de la loi 05 portant loi d'orientation du sport et des loisirs et du décret portant création du Tour du Faso.

**II. REFORMES ET INNOVATIONS****1. En matière de formation professionnelle :**

- Création de Burkina Suudu Bawdè, (BSB) en langue nationale fulfuldé et dont la traduction en français signifie « la Maison des compétences du Burkina » qui devient le principal opérateur public de développement des compétences techniques et professionnelles au Burkina Faso .
- Adoption de l'approche métier et l'élaboration du repertoire des métiers dans les centres de formation professionnelle publics ;
- Orientation de 100 étudiants dans les centres de formation professionnelle publics pour la rentrée 2023-2024 ;
- Elaboration de la Stratégie Nationale de Développement des Compétences pour l'Emploi (SN-DCE).

2. En matière d'emploi :

- Lancement de l'initiative Référent Opportunités- Insertion (ROPI) en juillet 2023 à Bobo-Dioulasso et la mise en place progressive des référents ;
- Lancement de l'initiative présidentielle bureaux « Bilan de Compétences et d'Accompagnement » (BCA) en mai 2023 à Fada N'Gourma et la mise en place progressive desdits bureaux dans les universités du Burkina ;
- Réforme du Conseil National de l'Emploi et de la Formation professionnelle (CNEFP) en cours ;
- Réforme de l'ANPE (redéploiement des services de l'ANPE) en cours.

3. En matière de jeunesse :

- Adoption de la Stratégie Nationale de Jeunesse et d'Education Permanente ;
- Mise en place et l'opérationnalisation de l'Initiative de mobilisation de 100 000 volontaires nationaux sur les chantiers de développement, « la jeunesse en action ». A ce jour, plus de 25 000 volontaires ont été mobilisés ;
- Elaboration de la loi sur l'encadrement de Jeunesse et d'Education Permanente en cours.

4 En matière de sport :

- Création de Burkina Yîn-wisgr Meta (BYM) en vue d'optimiser la gestion des infrastructures sportives pour plus d'efficacité et d'efficience ;
- Mise en œuvre du Projet de construction d'infrastructures sportives et de loisirs de proximité qui vise à rapprocher les infrastructures sportives des populations afin de promouvoir la pratique du sport et le bien-être des populations.

MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION, DE LA CULTURE, DES ARTS ET DU TOURISME**I. ACTIONS****En matière de communication et de médias :**

- Résolution de la crise qui prévalait au sein du Conseil Supérieur de la Communication (CSC) ;
- Implémentation d'une Stratégie de communication gouvernementale en temps de crise ;
- Activation d'une cellule de communication de crise ;
- Organisation de conférences publiques sur l'extrémisme violent ;
- Renforcement de la production et de la diffusion de contenus audiovisuels de sensibilisation (communiqués, vignettes, capsules audiovisuelles, articles de presse, émissions radiophoniques, télévisuelles et de presse en ligne, etc.) sur la cohésion sociale, le soutien aux FDS et la paix ;
- Adoption d'un projet d'organigramme type des DCRP ;
- Renforcement du dialogue avec les Organisations professionnelles des médias ;
- Renforcement de la régulation de l'information diffusée par les médias nationaux et étrangers ainsi que la lutte contre les fake news ;
- Octroi de financement (subventions et prêts) d'un milliard sept cents millions (1 700 000 000) FCFA à deux-cent seize (216) médias privés nationaux ;
- Renforcement des capacités opérationnelles des Editions Sidwaya avec l'acquisition et l'installation d'une nouvelle imprimerie à Bobo-Dioulasso ;
- Renforcement des capacités de six cent cinquante-neuf (659) acteurs dans le domaine de la communication et des médias.

En matière de culture et de tourisme :

- Organisation du FESPACO ;
- Organisation de la SNC ;
- Organisation de la 7e édition des Journées de Promotion Industries Culturelles et Créatives ;
- Election du Burkina Faso au Comité du patrimoine dans le monde islamique de l'ICESCO à Doha au Qatar le 26 septembre 2023 ;
- Institution du mois du patrimoine burkinabè ;
- Lancement de la construction du parc d'attraction touristique au Musée national du Burkina Faso ;
- Organisation de quatre (04) expositions thématiques temporaires ;
- Adoption le 10 Mars 2023 d'un décret de non-utilisation de sept (07) biens culturels burkinabè à des fins militaires ;
- Adoption le 29 juin d'un décret de classement de 142 biens culturels immeubles et de 190 éléments du patrimoine culturel immatériel sur la liste du patrimoine national ;
- Lancement des travaux du parc d'attraction au Musée National ;
- Soumission d'une proposition d'inscription de la Cour royale de Tiébélé sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO (Confirmation de la recevabilité, inscription prévue pour 2024) ;
- Soumission de 11 dossiers pour une inscription de 11 biens culturels sur la liste de protection renforcée de l'UNESCO de la convention de 1954 portant protection des biens culturels en cas de conflit armé ;
- Lancement du processus de révision de la loi d'orientation sur le cinéma et l'audiovisuel ;



◀ Clap d'ouverture de la 28e édition du FESPACO par les Premiers ministres burkinabè et malien

MINISTERE DE LA COMMUNICATION, DE LA CULTURE, DES ARTS ET DU TOURISME

- Délivrance de quatre cent cinq (405) licences d'affaires au profit d'entreprises touristiques (agrément, autorisations d'exploiter des établissements touristiques d'hébergement, autorisations d'exploiter des restaurants de tourisme et licences d'agences de voyage et de tourisme ;
- Renouvellement de trois cents (300) licences d'agences de voyage et de tourisme ;
- Contrôle de mille cent neuf (1109) entreprises touristiques en matière d'application de la réglementation.

**II. REFORMES ET INNOVATIONS**

- Adoption de la loi n°2023-022/ALT du 08 Août 2023 portant protection, sauvegarde et valorisation du patrimoine culturel au Burkina Faso ;
- Adoption le 10 Mars 2023 d'un décret de non utilisation de sept (07) biens culturels burkinabè à des fins militaires ;
- Adoption le 29 juin d'un décret de classement de 142 biens culturels immeubles et de 190 éléments du patrimoine culturel immatériel sur la liste du patrimoine national ;
- Validation d'un avant-projet de loi portant incorporation, intégration et insertion des œuvres d'art dans les constructions publiques et les bâtiments recevant du public au Burkina Faso (soumission imminente au COTEVAL) ;
- Lancement des études de faisabilité pour la relance du chantier d'aménagement de la bibliothèque nationale du Burkina Faso ;
- Institution du mois du patrimoine burkinabè ;
- Lancement de la construction du parc d'attraction touristique au Musée national du Burkina Faso ;
- Lancement du processus d'élaboration d'une loi pour encadrer le statut de l'artiste au Burkina Faso ;
- Lancement de la grande saison du tourisme interne ;
- Refondation de la SNC (fusion SNC-MCB) par décret N°2023-0421/PRES-TRANS/PM/MEFP/MCCAT portant création de la Semaine nationale de la culture (SNC) ;
- Elaboration et validation de 9 décrets d'application de la loi N°11-2021/AN du 16 avril 2021 portant loi d'orientation du tourisme au Burkina Faso ;
- Adoption du décret N° 2023-1005 /PRES-TRANS/PM/MCCAT/MATDS/MEFP/MDICAPME/MEEA/MUAFH du 17 août 2023 portant réglementation de la construction, de l'extension, de la transformation, de l'exploitation et du classement des établissements touristiques d'hébergement ;
- Adoption du décret N°2023-1002 PRES-TRANS/PM/MCCAT/MATDS/MEFP/MDICAPME du 17 août 2023 portant conditions de délivrance, de validation, de suspension et de retrait de la licence d'agence d'hôtes et d'hôtesse d'accueil ;
- Adoption du décret N°2023-1003 PRES-TRANS/PM/MCCAT/MATDS/MEFP/MDICAPME du 17 août 2023 portant réglementation de l'exploitation et du classement des restaurants de tourisme ;
- Adoption du décret N°2023-1004 PRES-TRANS/PM/MCCAT/MATDS/MEFP/MDICAPME/MEEA/MUAFH du 17 août 2023 portant de la construction, de l'extension, de la transformation, de l'exploitation et du classement des établissements touristiques de loisirs ;
- Adoption du décret N°2023-0989 PRES-TRANS/PM/MCCAT/MATDS/MEFP/MDICAPME/MTMUSR du 14 août 2023 portant conditions de délivrance, de validation, de suspension et de retrait de la licence d'opérateurs de voyages et de tourisme ;
- Adoption du décret modificatif du décret N°2016-861/PRES/PM/MCAT/ MINEFID du 14 septembre 2016 portant approbation des statuts particuliers du Fonds de Développement Culturel et Touristique (FDCT).



MINISTERE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITE URBAINE ET DE LA SECURITE ROUTIERE

I. ACTIONS

Transport aérien :

- Alignement du prix du carburant aviation à l'aéroport international de Bobo-Dioulasso avec celui de l'aéroport international de Ouagadougou ;
- Réhabilitation et mise en fonctionnement en H24 de l'aéroport international de Bobo-Dioulasso ;
- Démarrage du processus de certification de l'aéroport international de Bobo-Dioulasso ;
- Dénonciation de la convention de concession de l'aéroport de Donsin effective et nouveau processus de contractualisation en cours ;
- Elaboration de cahier des charges pour la relance de la compagnie Air Burkina.



Sécurité routière

- Tenue de la Journée de l'Organisation Ouest-africaine de la Sécurité Routière (OSRAO) ;
- Organisation de la Semaine nationale de la sécurité routière ;
- Elaboration du Programme d'action vers le port intégral du casque.



Transport routier :

- Décision de mise en application du règlement 14 de l'UEMOA sur la transformation anarchique des véhicules ;
- Organisation et tenue de la Journée des Chargeurs ;
- Processus de recapitalisation de la SOTRACO en cours.

II. REFORMES ET INNOVATIONS

- Dématérialisation du paiement des amendes de l'Office national de la sécurité routière ;
- Immatriculation provisoire dans la série W et WW .





PRESIDENCE DU FASO

UNITE- PROGRÈS- JUSTICE

LE BURKINA FASO DANS 10 ANS

**Je souhaite que, dans dix ans,
mon pays soit un Eldorado.**

**Le Burkina Faso est au cœur
de l'Afrique de l'ouest.
Ainsi, à l'image d'un organisme vivant,
il faut que le cœur se porte bien pour
que les autres membres
s'en trouvent épanouis.**

**Ce que les jeunes africains partent chercher ailleurs, je
souhaite que d'autres jeunes viennent le chercher ici,
dans dix ans.**

Que nous soyons en paix, en sécurité !

**Que les Burkinabè soient libres
et qu'ils mangent à leur faim!**

**Que le Burkina Faso soit développé et qu'il soit une
destination touristique, un pays attractif pour toute
l'Afrique de l'ouest et le monde entier !**

Capitaine Ibrahim TRAORÉ

Président de la Transition,
Chef de l'État



Suivez-nous sur     Dircom/PF

Direction de la communication et des relations publiques / Présidence du Faso



S.E.M Le Capitaine Ibrahim TRAORE
Président de la Transition, Chef de l'Etat



Secteurs d'activités
(Agriculture, élevage, industrie, textile, mines)

Les moyens de souscription électronique aux entreprises communautaires

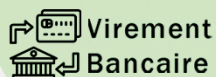
Adhésion: 5 000F

Part sociale minimale: 10 000F

Cash
Transfert



Utiliser le compte bank APEC BCB



BCB: BF 056 01002 050018837801 02
BADF: BF 207 01001 000300928114 01



Versement compte trésor intitulé: APEC/Soucription-Phase 1:
BF 670 01001 443390000033 40



Orange Money: *144*10*9968701*montant# Ok
Moov Money : *555*4*1*1025806*montant# Ok



Coris Money: Lancer l'application **Coris Money V2** et sélectionner la catégorie **GÉNÉRAL**, puis sélectionner **APEC** et Suivre les instructions.



BURKINA FASO



PRESIDENCE DU FASO

Direction de la Communication et des Relations Publiques